

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: OAU, ADDIS ABABA
Website: www.africa-union.org

**138^{EME} REUNION DU CONSEIL
DE PAIX ET DE SECURITE
29 JUIN 2008
SHARM EL-SHEIKH, EGYPTE**

PSC/HSG/Comm (CXXXVIII)

COMMUNIQUE

**COMMUNIQUE DE LA 138^{ème} REUNION
DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE**

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 138^{ème} réunion tenue le 29 juin 2008 au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement, a adopté la décision qui suit sur les situations de conflit et post-conflit en Afrique :

LE CONSEIL:

1. **PREND NOTE** du rapport du Président de la Commission sur les situations de conflit et post-conflit en Afrique [PSC/HSG/2 (CXXXVIII)];
2. **SE FÉLICITE** des efforts en cours en vue de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique, ainsi que des progrès enregistrés à ce jour. Le Conseil **ENCOURAGE** toutes les parties concernées à redoubler d'efforts et **DEMANDE** à la Commission de continuer à soutenir les processus en cours et à mobiliser l'appui de la communauté internationale à cet effet ;
3. **SE FELICITE** du succès de l'opération "Démocratie aux Comores", qui a permis au Gouvernement de l'Union des Comores de restaurer son autorité à Anjouan, et **EXPRIME SA GRATITUDE** aux Gouvernements de la Tanzanie et du Soudan, ainsi qu'à la Libye et au Sénégal, qui ont bien voulu apporter leur appui au Gouvernement des Comores, en application de la décision Assembly/Dec.186 (X) adoptée lors de la 10^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union tenue à Addis Abéba du 31 janvier au 2 février 2008. Le Conseil **EXPRIME EGALEMENT SA GRATITUDE** aux pays de la région qui, sous la coordination de la République d'Afrique du Sud, n'ont ménagé aucun effort pour venir en aide aux Comores et appuyer les efforts de réconciliation dans l'archipel. Le Conseil **REMERCE EGALEMENT** les partenaires de l'UA pour leur appui. Le Conseil **SE REJOUIT** de la tenue à Anjouan, les 15 et 29 juin 2008, du scrutin qui a permis d'élire démocratiquement le nouveau Président de l'île autonome d'Anjouan ;
4. **SE FELICITE** de l'accord auquel les parties à l'Accord de paix global (CPA) au Soudan sont parvenues le 8 juin 2008, sur une Feuille de route pour le retour des personnes déplacées et la mise en oeuvre du Protocole Abyei, qui ouvre la voie au règlement de l'impasse d'Abyei, et **EXHORTE** les parties à intensifier leurs efforts en vue de résoudre toutes les questions pendantes dans la mise en oeuvre du CPA. Le Conseil **SE FELICITE EGALEMENT** de la nomination, par le Président de la Commission de l'Ambassadeur Oluyemi Adeniji, ancien ministre des Affaires étrangères de la République fédérale de Nigeria, comme Envoyé spécial chargé du suivi de la mise en oeuvre du CPA;
5. **EXPRIME SA PROFONDE PREOCCUPATION** face à l'absence de progrès dans le processus politique au Darfour et **EXHORTE** les parties à apporter leur entière coopération à la Médiation conjointe UA/NU, afin que des négociations

de fond puissent commencer le plus tôt possible, et, dans ce contexte, **SE FELICITE** de la nomination imminente d'un médiateur en chef conjoint. La Conférence **EXPRIME EGALEMENT** sa préoccupation face à persistance de la violence au Darfour et à son impact sur la population civile. Le Conseil **SOULIGNE** la nécessité d'efforts continus en vue du déploiement intégral de la MINUAD;

6. **EXPRIME** sa profonde préoccupation face à la tension persistante entre le Tchad et le Soudan et **SOUTIENT** les efforts renouvelés visant à faciliter la normalisation des relations entre les deux pays, par la mise en œuvre scrupuleuse de l'Accord de Dakar et des Accords précédents ;
7. **DEMANDE** à la Commission de dépêcher au Soudan et au Tchad une mission d'établissement des faits en vue de recueillir le maximum d'informations sur la situation à la frontière entre les deux pays et la tension dans leurs relations, ainsi que pour évaluer les efforts déployés à ce jour pour régler la crise, et soumettre des recommandations au Conseil ;
8. **CONDAMNE FERMEMENT** l'attaque perpétrée, le 11 juin 2008, par des groupes armés contre le territoire tchadien et **REAFFIRME** son rejet total de toute tentative de prise du pouvoir par des moyens anti-constitutionnels, en violation de l'Acte constitutif de l'UA, ainsi que de la Déclaration de Lomé et d'autres instruments pertinents de l'UA ;
9. **NOTE AVEC SATISFACTION** les efforts déployés par le Gouvernement centrafricain en vue de la promotion d'un Dialogue politique inclusif. Le Conseil **SALUE** la conclusion des travaux préparatoires dudit Dialogue et **EXHORTE** toutes les parties concernées à y participer de façon constructive. Le Conseil **SE REJOIT** de la signature, le 9 mai 2008, à Libreville, de l'Accord de cessez-le-feu et de paix entre le Gouvernement et l'Armée populaire pour la restauration de la démocratie (APRD), ainsi que de l'Accord politique global conclu également à Libreville, le 23 juin 2008. Le Conseil **PREND NOTE** de la décision du Sommet de la CEEAC de transférer la tutelle de la FOMUC de la CEMAC à la CEEAC, et **EXPRIME SA RECONNAISSANCE** à l'ensemble des partenaires au développement pour leur soutien constant et leur engagement aux côtés des autorités centrafricaines et les **ENCOURAGE** à poursuivre et à renforcer leur appui à la consolidation de la paix et de la stabilité en RCA;
10. **SE FELICITE** des efforts déployés en vue de la mise en œuvre du Communiqué conjoint signé à Nairobi, le 9 novembre 2007, par les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda, ainsi que du travail que réalise le Groupe conjoint de suivi mis en place par le Sommet de la Tripartie+, tenu à Addis Abéba, le 5 décembre 2007. En outre, le Conseil **EXHORTE** les parties congolaises à se conformer aux Actes d'engagement de Goma, et à les mettre scrupuleusement en œuvre en vue d'accélérer la restauration de l'autorité de l'Etat dans les Kivus, et de promouvoir le développement économique et social des deux provinces ;

11. **SE REJOUIT** de la conclusion, à Bujumbura, le 26 mai 2008, par le Gouvernement du Burundi et le Palipehutu/FNL, d'une Déclaration conjointe de cessation des hostilités, qui relance le processus de mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu du 7 septembre 2006. Le Conseil **LANCE UN APPEL** aux Etats membres et aux partenaires de l'UA pour qu'ils apportent tout l'appui nécessaire aux efforts en cours et contribuent ainsi à la consolidation de la paix au Burundi ;

12. **NOTE AVEC SATISFACTION** les progrès enregistrés dans le processus de paix en Côte d'Ivoire et **SE FELICITE**, en particulier, des dispositions prises, sur une base consensuelle, pour tenir l'élection présidentielle le 30 novembre 2008. Le Conseil **REND HOMMAGE** au Président Blaise Compaoré du Burkina Faso, Président en exercice de la CEDEAO, Facilitateur du dialogue direct inter-ivoirien. Le Conseil **EXHORTE** toutes les parties ivoiriennes à maintenir et à consolider la dynamique de paix qui prévaut dans le pays depuis la signature de l'Accord politique de Ouagadougou, le 4 mars 2007. Le Conseil **LANCE UN APPEL** à la communauté internationale pour qu'elle continue à accompagner et à appuyer le processus de paix en Côte d'Ivoire.